



Fondation Rurale
de Wallonie

CLDR de Frameries

Réunion du 16 octobre 2025

Liste de présence et présentation en annexe

1. Approbation du compte-rendu de la CLDR du 19 juin 2025

Le compte-rendu est approuvé.

2. Présentation de trois projets en lot 1 du PCDR

Il est rappelé que lors de la précédente réunion, la CLDR a classé les projets potentiellement subsidiables via le PCDR en trois lots:

- Le lot 1 pour les projets prioritaires à activer dans les trois premières années de mise en œuvre du PCDR
- Le lot 2 pour les projets à activer entre les années quatre et six de mise en œuvre du PCDR;
- Le lot 3 pour les projets à activer entre les années sept et dix de mise en œuvre du PCDR.

En séance trois projets sont présentés¹: l'aménagement du cœur de Noirchain, l'aménagement de la place de Sars-la-Bruyère et le projet de restauration de la nature en milieu rural.

2.1. Aménagement de la place de Noirchain

Objectifs : comme souhaité par la CLDR et lors de l'enquête en ligne, le projet tend à renforcer le cœur de Noirchain afin d'y créer un espace de cohésion social, de renforcer le lien entre la place, l'église et le patrimoine bâti aux alentours ainsi que de valoriser le ruisseau des Rogneaux qui traverse la place.

Aménagements prévus : le projet prévoit d'aménager la place du village ainsi que les voiries annexes. Afin de diminuer les coûts d'aménagement tout en renforçant le cadre de vie, une végétalisation des espaces est prévue. Elle se traduit par :

- La mise en place d'un espace piéton avec des zones engazonnées ;
- La plantation d'essences ayant un intérêt écosytémique (climat, qualité de vie, ombre portée).
- L'aménagement des berges du ruisseau des Rogneaux (cours d'eau provincial).

L'aménagement de la place prévoit la possibilité d'y installer un chapiteau et ainsi favoriser la multifonctionnalité des espaces créés.

¹ Les plans et illustrations relatifs aux projets se trouvent annexés au compte-rendu.

Pour les voiries, il est préconisé d'installer un plateau de plain-pied depuis la rue de l'Abbé Quinet aux rues adjacentes à la place. Les avantages de ce plateau est qu'il permet de repenser l'utilisation de l'espace-rue en lui offrant une plus grande modularité. Cela crée un espace partagé pour les différents utilisateurs.

Il est également souhaité de réutiliser, par endroit, le pavage existant (en bon état) pour renforcer l'attractivité de l'espace. Ces matériaux présentent une durée de vie importante et permettront de souligner les différents espaces créés.

Le ruisseau des Rogneaux étant propriété provinciale, il y a peu de possibilités d'aménagements sur le ruisseau en tant que tel. Le projet peut néanmoins souligner son passage sous la rue d'Asquillies.

Budget: 628.779,53€ TVAC (subside max. 300.000€).

Questions/remarques de la CLDR

- *Les pavés seront-ils partout ?* Non, ils seront utilisés pour souligner des espaces (place, stationnement...).
- *Comment les riverains vont-ils se garer ?* Certaines places de stationnement sont identifiées. A l'heure actuelle, le parking est surdimensionné. La création d'un espace partagé permet de rationaliser le parking tout en permettant aux voitures de se garer dans l'espace-rue créé. Pour la rue d'Asquillies, notamment, il n'y a plus à proprement dit de places de parking figées, mais il est possible de se garer directement sur le plateau.
- *Est-ce que le cœur de Noirchain est fort fréquenté par les véhicules ?* Essentiellement, l'espace est traversé par les riverains. Étant donné que le village est enclavé entre deux nationales, il n'y a pas de circulation importante en cœur de village. Seul le haras attire un public extérieur, mais cela reste marginal.
- *Quel sera la durée des travaux ?* Cette question trouvera sa réponse lorsque le projet sera enclenché et qu'une entreprise aura été désignée pour réaménager la place.
- *Où se trouveront les bulles à verre ?* Actuellement, les bulles à verre sont installées au cimetière. Le projet ne prévoit pas de les déplacer.
- *Est-ce que des bornes électriques sont prévues ?* Pas dans le projet tel que présenté, mais elles pourraient être budgétées.
- *Est-ce que le subside alloué à ce type de projet pourrait être indexé en fonction des évolutions budgétaires ?* Ce n'est pas prévu actuellement.
- *Quels types d'essences sont prévus sur la place ?* Actuellement l'identification des espèces n'est pas prévue, mais la commune peut exiger des essences indigènes à haute-tige ce qui présenterait un plus grand avantage écosystémique.
- *Est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir des bacs à arbres plutôt que de planter directement les arbres sur la place ?* Cela pourrait oui, mais l'avantage des plantations en pleine terre est que l'arbre devra être moins arrosé et qu'il pourra puiser dans la terre les ressources nécessaires à son bon développement. Par ailleurs, lors de l'aménagement de la place il sera nécessaire d'envisager un système de plantation en fosse qui permettra au système racinaire de l'arbre de bien se développer.

Conclusion de la CLDR sur le projet : Le projet est validé par la CLDR.

2.2. Aménagement de la place de Sars-la-Bruyère

Objectifs : le projet vise à reconnecter la place au village en créant un espace favorable à la cohésion sociale. Il vise également à mettre en valeur le patrimoine et à végétaliser l'espace.

Aménagements prévus : Le projet prévoit de renforcer la cohésion sociale sur la place du village ainsi que de végétaliser les espaces créés. Pour ce faire, le projet intègre également l'espace près de

l'école afin de rationaliser le parking et de renforcer les cheminements piétons. Concrètement, sur la place, le projet prévoit :

- Un espace carrossable doté d'espaces de parkings pour les habitations à proximité ;
- Au centre, un espace polyvalent qui pourrait être doté de mobilier ;
- D'un espace piéton accessible aux voitures pour se rendre à l'église et au cimetière, notamment ;
- Du côté de l'église, un espace piéton mettant en valeur les abords de l'église.

Du côté de l'école, le parking serait formalisé et un parvis piéton créé du côté de la N544. Les bulles à verres resteront au même emplacement, mais seraient enterrées.

Idéalement, lors de l'activation du projet, une rencontre avec le SPW devrait être organisée afin de rétrécir de quelques centimètres la N544. Ce rétrécissement aurait pour but de ralentir les automobilistes sans contraindre le passage de véhicules plus lourds (bus, engins agricoles).

Budget : Aménagement de la place :	328.625,41 € TVAC
Aménagement des abords de l'école	227.097,79 € TVAC
Total	555.723,20 € TVAC (subside max : 300.000 €)

Questions/remarques de la CLDR

- *Est-il possible de faire deux fiches-projets pour obtenir deux subsides pour le projet ? Un pour la place et un pour les abords de l'école ?* Généralement, le saucissonnage de projet n'est pas possible dans le but d'obtenir plus de subsides. Néanmoins, il serait possible de faire appel à d'autres voies et moyens pour les abords de l'école, par exemple le subside PIMACI.
- *Le parking sur la place semble relativement faible en comparaison avec l'utilisation actuelle en soirée (une dizaine de voiture). Serait-il possible de rajouter du parking dans la zone ?* La rationalisation du parking près de l'école permet d'avoir un parking plus développé. Néanmoins, si souhaité, il est possible d'identifier des places supplémentaires.
- *Est-ce que le parc aux abords de l'école est maintenu ?* Oui, seule la zone à proximité des bulles à verre serait réaménagée.
- *Quel serait le revêtement utilisé pour la place et les cheminements ?* Le projet prévoit un pavage béton.
- *Est-ce qu'il serait envisageable d'utiliser de la pierre naturelle sur la place, notamment auprès de l'église classée ?* Cela aura un impact budgétaire, mais la pierre naturelle pourrait être utilisée pour mettre en évidence certains espaces.
- *La circulation aux heures de sortie scolaire est actuellement problématique et impacte la place de Sars. Avec le projet de réaménagement, la situation ne sera pas réglée. Est-il envisageable de créer un dépose-minute ?* Oui.
- *Néanmoins, la mise en place d'un dépose-minute ne permet pas aux parents d'accompagner leurs enfants jusqu'à l'école. Il serait envisageable de créer l'inverse d'une rue scolaire. A savoir, qu'aux heures de pointe, l'espace-piéton de la place soit accessible aux voitures et pas le reste du temps. Un passage dédié aux piétons pourrait également être matérialisé entre la place et le parking devant l'école.*
- *Concernant l'accès au cimetière, il est indiqué qu'une servitude de passage existe juste après le cimetière. Par conséquent, un accès carrossable est nécessaire à cet endroit. De même le projet doit prévoir une zone de stationnement, à proximité du cimetière, pour les PMR.*
- *La place du chapiteau est actuellement sur la place le temps des travaux de l'école. Après travaux, le chapiteau pourra-t-il être remis sur le parking devant l'école ?* Oui.

Conclusion de la CLDR sur le projet : Moyennant la prise en compte des remarques ci-dessus, la CLDR approuve ce projet.

2.3. Restauration de la nature en milieu rural

Le projet se porte sur des zones où la commune à une emprise, à savoir les propriétés de la commune, l'espace public communal et les ruisseaux de troisième catégorie. Les différentes interventions ont été phasées en trois lots afin de permettre l'obtention de plusieurs subsides.

Il s'agit des :

- Ruisseau de Cavalagne (Frameries) – Lot 1
- Ruisseau du Temple (Eugies) – Lot 2 ?
- Rieu du Cœur (Eugies) – Lot 3
- Ruisseaux en aval de Sars – Lot 2
- Auréole villageoise au Sud de Sars – Lot 1

A. Ruisseau de Cavalagne (Frameries) – Lot 1

Objectifs : reconnecter le cours d'eau à la nappe souterraine, améliorer le cadre de vie et la biodiversité.

A noter, le ruisseau alimente une zone Natura 2000 quelques mètres après sa sortie de la commune.

Actuellement, le ruisseau est rectiligne et le fond est pavé sur toute sa longueur. Il est essentiellement alimenté par la station d'épuration.

Aménagements : Le projet prévoit de dépaver le lit du ruisseau et de le réensemencer. L'ensemencement serait nécessaire afin de stabiliser les berges.

Budget : 91.839 € TVAC (subsidé à 80 %)

Questions/remarques de la CLDR

- *Le ruisseau est propre et demande peu d'entretien. Est-il nécessaire de retirer les pavés et de réensemencer?* Cela ne demandera-t-il pas plus d'entretien à la commune. Le fait de retirer les pavés aura plusieurs avantages :
 - o Permettre à la nappe de réarroser son cours d'eau
 - o De favoriser la percolation des eaux de pluie et ainsi de réduire la quantité et la vitesse de ruissellement
 - o Quant à l'entretien, il n'y en aura pas plus qu'actuellement

B. Auréole villageoise au Sud de Sars

Constats : Entre la fin du XVIIIe siècle et aujourd'hui, le paysage de Sars a connu une profonde mutation qui s'explique par le changement des pratiques agricoles, l'urbanisation et la diminution de l'emprise du bois. Autrefois, le village était caractérisé par la présence de nombreux vergers autour des habitations et d'axes soulignés par des drèves d'arbres. Quant aux ruisseaux, ils avaient alors leur morphologie originelle (méandrée). Ils ont été par la suite aménagés en ligne droite.

Objectifs : Le projet ambitionne de redessiner le paysage agricole du village afin de favoriser l'accès à la nature, la pédagogie et l'accueil de la biodiversité. Les différents sites identifiés auront pour but d'améliorer la connectivité du réseau écologique et de favoriser le développement d'un cadre de vie qualitatif.

Aménagements: Les aménagements concernent :

- La ZACC de Sars;

- Le ruisseau du Planty;
- Le ruisseau du Château;
- Le ruisseau du Coury;
- Une zone agricole

Il est proposé de répartir ces aménagements en quatre phases :

PHASE I : AMÉNAGEMENT DE LA ZACC DE SARS – 5,5HA

Les zones d'aménagements communal concertées (ZACC) sont des terrains réservés par une commune pour être aménagés plus tard, selon les besoins (logements, activités, équipements publics, etc.). Le nouveau code d'aménagement du territoire (SDT – Schéma de développement territorial) prévoit que ces espaces en milieu rural soient de moins en moins urbanisés. Face à ce constat, le projet présenté prévoit l'implantation d'un verger conservatoire sur la ZACC de Sars (Rue Taisnière). La gestion du verger pourrait se faire via une coopérative qui gérerait l'espace. De même, pour l'entretien du site, plusieurs pistes peuvent être envisagées:

- L'éco-pâturage ou éco-pastoralisme : cette méthode peut être mise en place via un contrat avec un agriculteur. Ce contrat présente un double avantage pour son activité : il est payé pour mettre ses bêtes en pâture et peut récupérer le bénéfice de son élevage (viande) ;
- Création d'une coopérative pour la gestion des fruits (via le CPAS, par exemple) ;
- Gestion via un prestataire extérieur ;
- Possibilité pour la commune de créer des zones de fauches et ainsi vendre le foin.

Budget : Création du verger

144.814 € TVAC (80 % subsidiables)

Questions/remarques de la CLDR

- *Est-ce que le verger sera accessible à tous (collectif) ?* Il pourrait l'être. La création d'un cheminement est d'ailleurs prévue pour faciliter l'accès aux arbres.
- *Quel serait le budget pour l'entretien de l'espace vert ?* Il dépendra de l'option choisie pour l'entretien (cf. supra). De manière générale, si l'option retenue figure parmi les options évoquées, le coût d'entretien sera plus faible qu'un espace vert traditionnel.
- *L'espace est actuellement occupé par des agriculteurs.* De manière générale, les aménagements prévus dans ce projet devront prendre en compte la résiliation des baux à ferme. Néanmoins, les agriculteurs devront être consultés et intégrés au projet afin qu'ils soient parties prenantes au projet (via de l'éco-pâturage par exemple).

PHASE I : RUISSEAU DU PLANTY – 1,3HA

Le projet prévoit l'aménagement du ruisseau du Planty autour du sentier n°34 (reliant la rue de Taisnières au sentier n°12). Avant 1865, le ruisseau présentait un profil et passait dans une zone encaissée qui avait été dessinée par le cours d'eau au fil du temps. Cette zone a été remblayée dans la seconde moitié du 20^e siècle.

Le projet prévoit de reméandrer le ruisseau et de créer une zone pédagogique pour y découvrir la nature via un observatoire. Le reprofilage ne pourrait pas récupérer le lit originel, mais pourrait recréer des zones propices à la biodiversité.

Les aménagements prévus sont:

- Evacuation du remblai ;
- Reprofilage du cours d'eau ;
- Création d'une zone ludique de découverte de la biodiversité (observatoire) ;
- Plantation d'arbres et semis.

Pour mener à bien le projet, il serait nécessaire d'acquérir des parcelles. La Commune peut bénéficier d'un subside à hauteur de 60% (max. 150.000€).

Budget : Si terres de remblais non polluées	187.561 € TVAC (80 % subsidiables)
Si terres de remblais polluées	532.720 € TVAC (80 % subsidiables)
Achat des terrains	Non estimé (60 % subsidiables)

Questions/remarques de la CLDR

- *Qu'est-ce qui explique le coût important de ce projet? Le coût important s'explique par la non-connaissance du type de remblais qui a été utilisé lorsque le cours d'eau a été modifié. La CLDR informe qu'il s'agit de remblais liés à la construction de maisons dans les années 1970. Néanmoins une analyse de sol sera primordiale.*

PHASE IIa : Ruisseau du Planty (suite) – 1,3 ha

Le projet prévoit la suite de l'aménagement en poursuivant la restauration du lit et de la zone humide de l'autre côté de l'ancien vicinal. Les travaux ne prévoient la renaturation de la zone via des plantations diverses. Le cours d'eau serait quant à lui reprofilé afin de lui donner un profil plus "naturel". A nouveau, pour mener à bien ces aménagements, il sera nécessaire d'acheter le terrain.

Budget : **33.590 € TVAC (80 % subsidiables)**

PHASE IIb : Zone agricole

Le projet de recréer des espaces bocagers sur le terrain situé entre les rues Taisnières, du Bois et des Communes ainsi que sur le terrain situé entre la rue Taisnières et la chaussée Brunehaut. A cette fin, il est prévu de replanter des haies sur les parcelles dédiées à l'agriculture. La plantation d'arbres alignés le long des voiries créera une transition verte entre le verger conservatoire et les zones agricoles aménagées. La pratique de l'agriculture y sera toujours possible.

Un cheminement piéton serait créé afin de permettre de relier la rue Taisnières à la rue des Communes via des bandes enherbées.

Budget : Aménagements	171.319 € TVAC (80 % subsidiables)
Indemnités baux à fermes	Non estimé

Questions/remarques de la CLDR

- *Il existe un sentier au bout de la rue des Communes qui longe la parcelle aménagée. Il serait peut-être judicieux de le prolonger jusqu'à la rue Taisnières plutôt que de recréer un cheminement à l'intérieur des parcelles agricoles.*
- *Les machines agricoles actuelles sont imposantes. Il s'agira de consulter les agriculteurs concernés afin de s'assurer qu'ils adhèrent au projet et que l'aménagement ne leur sera pas nuisible.*

PHASE III : Ruisseau du Coury – 10,5 ha

Le projet consiste à restaurer le lit du ruisseau parallèlement à chaussée de Brunehaut jusqu'à la rue de Sars. La zone ainsi renaturée pourrait être aménagée d'un sentier qui permettrait à tout à chacun de s'y balader. Sur le site à proprement dit, une zone de pâture pourrait être maintenue (en éco-pastoralisme par exemple) ou une zone de fauche pourrait permettre à la commune de valoriser le foin tout en limitant les interventions du service Espaces Verts. L'achat du terrain est nécessaire à la mise en place du projet.

Budget : **148.181 € TVAC (80 % subsidiables)**

PHASE IV : Ruisseau du Château – 4,8ha

Le projet prévoit la restauration du lit du ruisseau en face du château de Sars. Les aménagements prévoient la restauration de la zone humide tout en maintenant une forêt alluviale et une possibilité de circulation piétonne.

Budget : **300.228 € TVAC (80 % subsidiables)**

Les quatre phases du projet permettent de créer une trame verte dans le village de Sars et de liasonner plusieurs zones Nature 2000 à proximité. L'impact du projet pour la restauration de la nature en milieu rural est donc important.

Conclusion de la CLDR sur le projet : Afin de valider le projet, la CLDR souhaite se rendre sur le terrain pour jauger des aménagements prévus.

De manière générale, la CLDR félicite la qualité des premiers projets présentés par le bureau d'étude ARCEA.

3. Pré-priorisation des projets immatériels

Au vu de la richesse des débats précédents, il est proposé que la pré-priorisation des projets immatériels soient reportée à la prochaine réunion de CLDR.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie
Robin PENAY
Agent de développement

CLDR de Frameries - Liste de présence

8 membres élus		Jeudi 19 juin 2025
CAUDRON	Jérôme	Oui
DE VOS	Alessia	Oui
DESPRETZ	Fabrice	Invité.e
DIEU	Sophie	Excusé.e
DUFRASNES	Claude	Excusé.e
GENARD	Isabelle	Non
GOFFIN	Guillaume	Oui
LIVOLSI	Vincenza	Excusé.e
SOTTEAU	Joël	Excusé.e

39 membres citoyens		
BIEVELEZ	Anne-Catherine	Non
BRUSCELLA	Nicola	Excusé.e
CAUFRIEZ	Thierry	Non
COJA	Jean-Michel	Oui
DE GREEF	Jean	Excusé.e
DEBAERE	Michael	Oui
DEGRUGILLIER	Jacqueline	Non
DEMAL	Julie	Oui
DEMOUSTIER	Jocelyne	Oui
DUEZ	YVAN	Oui
DUMORTIER	Dolorès	Oui
DUPONT	Sophie	Excusé.e
FILLEUL	Lydia	Excusé.e
FLAMENT	pol	Excusé.e
GILIBERTO	Cédric	Excusé.e
GLACÉ	Freddy	Excusé.e
GODART	Jean-François	Non
HELIN	ERIC	Excusé.e
ITALIANO	Lucas	Excusé.e
LAURENT	Bernard	Oui
MARINE	Noémie	Oui
MERSSCHAERT	Pascale	Excusé.e
NASDROVISKY	Sylvain	Oui
RAISON	Thierry	Non
SADIN	Béatrice	Oui
SERVAIS	Claire	Oui
SOHIER	Jean-Michel	Oui
TOUBEAU	Frédéric	Excusé.e
TOUSSAINT-DARAS	MATHILDE	Excusé.e

URBAIN	Isabelle	Non
URBAIN	Claudine	Excusé.e
VILCOT	Philippe	Excusé.e
WATTIER	Willy	Non
WAUTIER	Ariane	Excusé.e
ZATELLA	Loredana	Oui